

# L'ASSOCIATION,

## Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

### NEVERS.

#### QUE FERA LA CHAMBRE ?

Dans quelques jours la Chambre des Députés aura à décider de l'honneur ou de l'avisement de la France.

Les mandataires de la nation officielle devront prononcer si la grande nation doit tirer du fourreau l'épée de Maréngo et d'Austerlitz, pour venger la honte de Waterloo et déchirer en même temps la convention de Londres et les odieux traités de 1815, ou bien, si elle doit assister muette et résignée, au premier acte de sa décadence.

Que feront-ils ? C'est une grave question que notre anxiété voudrait en vain résoudre et dont nous redoutons la solution.

Si l'on en juge par leurs antécédents, si l'on se rappelle que la majorité des représentants du monopole a depuis dix ans courbé la tête devant le système immuable et la paix à tout prix, si l'on se souvient de la corruption qui a souillé la plupart des dernières élections, il n'y a que honte et malheur à attendre pour la France.

Mais si l'on considère que le traité du 15 juillet, et les événements qui l'ont suivi, ont comblé la mesure de la longanimité nationale, et que les impressions populaires d'indignation et de vengeance, qui ont soulevé tous les esprits, ont dû influencer un grand nombre de députés, on peut espérer d'eux un jour, une heure d'énergie et le salut de la patrie. De leur vote dépendra la guerre ou une paix ignominieuse.

Il est une chose que nous pouvons prédire, c'est que, si la Chambre des Députés n'oblige pas le gouvernement à une décision énergique et honorable, la représentation du privilège, avilie et déconsidérée à jamais, se verra entraînée bientôt par la force des choses à une réforme radicale, ou disparaîtra dans une révolution.

Une guerre acharnée au dehors ou une révolution au dedans, voilà donc notre perspective ! Voilà où nous a conduits le juste-milieu, après dix années d'humiliations et de turpitudes !

Attendons avec patience et fermeté ; nous sommes à la veille des plus grands événements.

#### BULLETIN POLITIQUE.

La politique conciliante de M. Thiers dans la question d'Orient, sa résignation à l'accomplissement du traité du 15 juillet, n'ont pas trouvé grâce devant une volonté supérieure. Il se traînait à genoux devant l'étranger, on a voulu qu'il se mit à plat ventre. M. Thiers a bien compris que dans une telle position il ne pouvait se présenter devant les chambres ; il a donné sa démission avec tous ses collègues.

### Feuilleton de l'Association.

#### AUX MINISTRES RESPONSABLES.

Aux armes citoyens !.....

##### I.

Quand l'insolent traité, comme une vaste offense,  
Fatal, inattendu, retentit dans la France,  
La voix du peuple ému frémit et murmura.  
« O France, avez-vous dit, nous veillons sur ta gloire ! !..  
« C'est une lettre morte, un traité dérisoire,  
« Jamais il ne s'accomplira ! ! »

##### II.

Puis, simulant les soins d'une haute prudence,  
Vous nous avez tout pris, tout, pour notre défense,  
Soldats, vaisseaux, trésor ! !  
Et nous, nous insensés, nous avons laissé faire !  
Nous disions dans nos cœurs : « C'est une sainte guerre ;  
« Qu'ils prennent nos soldats, nos vaisseaux et notre or ! »

##### III.

Aujourd'hui que Beyrouth dort sous sa noble cendre,  
Que sur les bords du Nil il nous faudrait descendre  
Pour porter de glorieux coups !  
Lorsque vous recevez, de la lointaine plage,  
D'un pacha, d'un vieillard, des leçons de courage,  
Dites, que faites-vous ?

Il s'agissait du discours du trône. Le cabinet y avait inséré une phrase amphibologique qui prêtait à toutes les interprétations et qui n'était ni pour la paix, ni pour la guerre. La couronne a trouvé le phrase trop belliqueuse et a prétendu user de son droit pour imposer un autre discours, complètement incompatible avec le rôle que voulait jouer M. Thiers. On ne put s'entendre et c'est alors que les démissions furent offertes et immédiatement acceptées.

Voici donc encore la France plongée dans l'anxiété d'une interminable crise ministérielle, au milieu des circonstances les plus graves. Nous allons encore voir la royauté, aux prises avec le pouvoir parlementaire, épuiser toutes les combinaisons pour arriver à un replâtrage ministériel, composé d'hommes déjà déconsidérés, et que la réprobation générale ne tardera pas à renverser, puis forcée bientôt de subir de nouveau, si cela toutefois est encore possible, le seul homme qui pouvait la couvrir de sa responsabilité.

C'est encore l'éternel maréchal Soult qui a été chargé de recomposer le cabinet. Il a consenti avec empressement à se charger de ce soin et il a promis de tirer la couronne d'embarras, si M. Guizot, au défaut de M. Broglie, voulait accepter le ministère des affaires étrangères. M. Guizot a donc été mandé à Paris en toute hâte et le roi compte qu'il se prêtera à la formation du nouveau cabinet, qui se composerait à peu près ainsi qu'il suit : le maréchal Soult, ministre de la guerre, aurait la présidence du conseil, M. Duchâtel l'intérieur, M. Teste la justice, M. Humann les finances, M. Villemain l'instruction publique, M. Passy le commerce, M. Dufaure les travaux publics, M. Duperré la marine.

Ce cabinet ne serait autre chose qu'une seconde édition du 12 mai, renforcée du chef des doctrinaires, qui ne paraît pas disposé à quitter son ambassade de Londres pour descendre dans une arène où pour premier adversaire il rencontrerait M. Thiers.

Si on attend le retour de M. Guizot, il est très-probable que l'ouverture de la session sera ajournée.

La nouvelle s'est répandue ces jours derniers que le cabinet anglais était aussi, de son côté, à la veille d'une crise, mais dans un sens bien opposé à celle qui se présente en France. Il paraît que la partie pacifique du ministère, après de vives discussions, aurait été obligée de laisser le champ libre à lord Palmerston. Rien n'a confirmé jusqu'à présent cette nouvelle.

La régente Christine, dont une dépêche télégraphique avait annoncé l'abdication, après avoir débarqué à Port-Vendres, s'est dirigée sur Marseille par Perpignan et Montpellier. On pense qu'elle va se rendre à Florence ou à Naples.

Avant d'abdiquer, elle a dissous les cortès et publié un manifeste dans lequel elle expose les raisons qui l'ont décidée. Elle dit qu'elle ne peut acquiescer à aucune des exigences du peuple. La situation actuelle, et l'état précaire

##### IV.

Dans votre lâcheté, sans pudeur et tranquilles,  
Vous laissez nos soldats enfermés dans nos villes,  
Nos soldats, dont le front de colère a pâli ;  
Vous laissez nos vaisseaux, tandis qu'on se mitraille,  
Loin du bruit du canon, loin des champs de bataille,  
Vous laissez nos vaisseaux cachés à Napoli ! ! !

##### V.

Il est vrai cependant que votre humeur guerrière  
Se donne en ce moment une noble carrière.....  
Vous reprenez vos projets favoris.  
Tandis qu'autour de nous gronde un immense orage.....  
Vous déployez un sublime courage.....  
Car vous tentez d'embastiller Paris ! ! ! ! !

##### VI.

Le sang des vieux Gaulois n'est-il plus dans nos veines ?  
Nos gloires du passé sont donc des ombres vaines,  
La France n'est donc plus la grande nation ?  
Où sont les souvenirs de notre République,  
Et ses représentants à l'énergie antique,  
Et les sombres enfants de la Convention ?

##### VII.

Tout cela serait mort, et mort sans espérance !  
Oh ! non ! ! l'on se souvient encor dans notre France  
Des beaux jours d'Austerlitz, de Wagram et d'Eylau,  
Peuple, réveille-toi ! c'est trop long-temps attendre !  
Ton heure est arrivée, il est bien temps de prendre  
Ta revanche de Waterloo.

de sa santé, ajoute-t-elle, l'ont donc portée à renoncer à la régence. La régence est provisoirement confiée au ministre. Quant à la régence définitive on parle de la donner à Espartero en lui adjoignant quelques uns des principaux membres de l'opinion du progrès.

On avait parlé de l'infant don François de Paule, mais il s'élève déjà des protestations énergiques contre ce projet, qui aurait pour effet d'ouvrir le champ à des intrigues de famille qui compromettraient la cause de la révolution.

On annonce que la veuve du général Mina doit être chargée de l'éducation et de la tutelle de la reine Isabelle.

L'ouverture de la session ordinaire des Etats-Généraux de Hollande a eu lieu à la Haye le 19 octobre. Le discours du trône ne contenait aucun paragraphe relatif aux événements importants qui préoccupent l'Europe.

La cérémonie de prestation de serment du nouveau roi de Prusse a eu lieu à Berlin le 16 octobre. Guillaume IV a prononcé un discours. Il a dit qu'il voulait autant qu'il dépendrait de sa puissance et de sa volonté, maintenir la paix sous son règne et seconder sincèrement et de toutes ses forces la tendance des hautes puissances qui depuis un demi-siècle sont les fidèles gardiennes de la paix européenne. Ce sont là des protestations hypocrites qu'il faudrait bien se garder de prendre à la lettre. La Prusse, on le sait, a adhéré au traité du 15 juillet, elle a défendu la sortie des chevaux achetés chez elle pour le compte de la France. Des quatre puissances, c'est elle dont la position est la plus difficile, car c'est contre elle probablement que la France commencerait à prendre les armes. Elle a donc le plus grand intérêt à prendre tous les ménagements possibles. Aussi sa politique machiavélique aura-t-elle recours jusqu'au dernier moment aux protestations pacifiques, en même temps qu'elle ne cessera de se disposer à la guerre. On n'a aucune nouvelle positive d'Orient.

Le conseil-général de la Corse vient de prendre une décision qui témoigne hautement des sentiments patriotiques qui animent ce département ; voici le texte de ce vote :

« Organe des populations de la Corse, et témoin de l'enthousiasme avec lequel se sont réveillés, en présence des événements, tous leurs instincts de patriotisme et de guerre, le conseil-général ne saurait clore la session sans donner au gouvernement et à la France un gage de sympathie et de dévouement.

« Le conseil n'ignore pas combien la paix est nécessaire à la prospérité naissante de la Corse. Il fait des vœux pour qu'elle puisse être conservée, mais plutôt la guerre mille fois, plutôt la ruine de cette prospérité que l'humiliation de la France, qu'une tache à son honneur et à sa dignité.

« Placée aux avant-postes, sur le chemin d'Orient, au centre de cette Méditerranée où un si grand et si glorieux

##### VIII.

O peuple de géants, après tant de victoires,  
Il ne sera pas dit que, flétrissant tes gloires,  
Un pouvoir insensé te déshonorera.  
Ton bras pendant trente ans a lancé le tonnerre,  
Ton bras, quand il le veut, peut remuer la terre :  
Ton bras te suffira ! ! !

##### IX.

A nous, à nous encor, sublime MARSEILLAISE !  
Que tes accents, si chers à toute ame française,  
Retentissent encor dans ce jour de danger !  
Que ton noble refrain encor nous favorise ! !  
C'est une juste cause, une sainte entreprise  
Que des rois à punir, des affronts à venger ! !

E. P.

#### Scène d'invasion.

( SOUVENIRS DE GUERRE. — 1814. )

Soissons livrée, sans coup férir, par un général lâche ou imbécile, Marmont surpris de nuit et taillé en pièces près de Laon, avaient, deux foisen huit jours, sauvé d'une ruine certaine l'armée de Blücher. Napoléon venait de se retirer sous Soissons, prêt à se porter contre la droite de Schwartzemberg qui hésitait, contenu de front par une poignée de soldats, quand, tout-à-coup, la ville de Reims fut enlevée par un corps ennemi inopinément entré en ligne.

Sous les ordres d'un Français émigré, de St. Priest, accouru du fond de la Russie pour prendre part à l'invasion de la France, ce corps après avoir sondé longtemps les défilés de l'Argonne, défendus par la

rôle est assigné à la France par la justice de sa cause et la puissance de ses armes, la Corse sera heureuse de recevoir et de porter les premiers coups. Tout le sang que le gouvernement lui demandera pour le soutien de cette noble cause, elle le donnera avec bonheur, elle le versera avec profusion, quelle que soit l'heure, quel que soit le champ de bataille qui lui seront indiqués.

« Le conseil-général vote, en attendant, pour le cas de guerre, et pour aider à en supporter les frais, pendant tout le temps de sa durée, une imposition annuelle de dix centimes additionnels au principal des quatre contributions directes. C'est l'obole déposé sur l'autel de la patrie par le plus pauvre de ses départements; le conseil espère que le gouvernement et la France ne repousseront pas son offre. »

L'Echo de la Préfecture de la Nièvre, ne croyait pas la Marseillaise déplacée sur les lèvres d'un haut personnage, quand elle était chantée au Palais-Royal, et en présence des collégiens de St-Cyr, ni ridicule dans la bouche de son rédacteur, quand, il y a quelques années, il l'entendait avec un chœur de ses départements; et puis nous ne savons quelles considérations, ont bien atténué; mais il trouve mauvais aujourd'hui que le parterre de Nevers ait fait retentir les échos du théâtre des nobles accents de notre hymne révolutionnaire.

Selon la feuille ministérielle, (remarquez bien son style), notre beau chant national a grimpé, ridicule et déshonoré, sur les planches entre les mains d'un parti qui fait arme tout. La cantate sacrée a fait fuir le public à la première représentation, qui pourtant était insignifiante sous le rapport de la composition du spectacle.

Le public s'est déjà chargé de répondre à l'Echo, car jeudi dernier l'Echo promettait hardiment la foule au théâtre et bien que la représentation fût loin d'être insignifiante comme la première, sous le rapport de la composition du spectacle, on a joué devant les banquettes; et cependant on n'a pas chanté la Marseillaise.

L'Echo trouve matière à rire de ce que dimanche dernier, un acteur ait décontenancé un instant par son chant ridicule, l'élan spontané du parterre et il lui semble très-plaisant qu'un certain nombre de spectateurs ne se soit pas associé à l'enthousiasme des Marseillais, comme il les appelle.

Si le sujet était moins sérieux, nous aurions beau jeu à rire de l'Echo, mais son langage, qui ordinairement ne nous émeut guères, aujourd'hui nous indigne.

Nous ne saurions voir sans dégoût la feuille de toutes les palinodies, se faire l'écho du scepticisme d'un parti honteux, qui depuis dix ans a bu à long traits l'ignominie, qui a savouré tous les affronts qu'on a infligés à la France, qui n'a eu ni sympathies ni larmes pour les peuples nos frères opprimés ou égorgés par nos ennemis, qui a flétri tout ce qu'il a touché, qui a glacé l'esprit révolutionnaire de 1830, et qui a livré la nation aux insultes et aux menaces de l'étranger enhardi aujourd'hui par ses lâchetés. Nous ne saurions voir, sans douleur, l'organe d'un tel parti, s'efforcer de jeter impunément le ridicule sur des démonstrations patriotiques qu'il ne peut comprendre. Quand la coalition nous menace, quand le pouvoir s'humilie si déplorablement devant elle, il est des protestations que tous les hommes de cœur doivent encourager, c'est celles qui ont pour but de montrer à nos ennemis que le peuple a religieusement conservé ses vieux souvenirs de gloire et de liberté, et qu'au jour du danger, les accents énergiques de la Marseillaise, qui échauffaient nos pères, le guideraient encore à la victoire.

Où, nous avons applaudi à ces démonstrations. Et vous, que voulez-vous avec vos railleries? Où prétendez-vous en venir? Quel est votre but? Un jour viendra peut-être, où vous regretterez d'avoir flatté le froid égoïsme des gens sans cœur et sans âme, que rien n'émeut, que la passion de l'argent seule inspire, que les mots de patrie et

population en armes, les avait tournés, et, le 7 mars, il s'était présenté devant Reims. Quelques centaines de gardes nationaux et deux cents conscrits à peine abrités derrière l'enceinte démantelée de cette ville, avaient arrêté, pendant cinq jours, dix-huit mille Russes et Prussiens; mais il leur avait fallu enfin céder à la trahison et au nombre. Instruit de la faiblesse de la garnison par quelques misérables de l'aristocratie Rémoise, St Priest avait donné l'assaut sur trois points à la fois et triomphé d'une noble résistance.

Dans ce moment, l'occupation de Reims par l'ennemi était un fait très-grave. Les communications se trouvaient rétablies entre Blücher et Schwartzemberg; une division de six mille hommes, renfort bien précieux, tirée des places des Ardennes, et en marche pour rejoindre l'armée impériale si faible numériquement, allait trouver le passage intercepté. Aussi; dès qu'il eut appris ce revers de nos armes, Napoléon courut-il à St Priest, sans perdre un instant. Celui-là, avait-il dit, s'est trop hâté de venir à la curée de la France; la bête n'est pas morte encore; il payera pour les autres.

Cette fâcheuse nouvelle était arrivée au quartier général à Braine, le 12 mars, à six heures du soir; et, à neuf, vingt mille hommes s'étaient déjà ébranlés, convergeant sur Reims. Napoléon avait décidé qu'il y entrerait le lendemain. Confiant dans les rapports de Blücher qui annonçait avoir exterminé l'armée française à Craonne et à Laon. St Priest était loin de prévoir le coup qui le menaçait. Empressé de jouir de sa première victoire, jaloux de faire à l'étranger les honneurs d'une ville française, emportée d'assaut sur des Français, il avait établi la plus forte partie de ses troupes dans Reims, et cantonné le reste dans les villages environnants. Russes et Prussiens répandaient dans la malheureuse ville pillaient les maisons, enfonçaient les caves, violant les femmes, injuriant, maltraitant les hommes; et le général vainqueur, Français, digne soutien de la légitimité, s'enivrait de champagne en portant la santé des Bourbons.

Cependant l'armée française approchait, qui allait troubler et chasser cette joie insolente et impure. Le 13, au matin, ses éclaireurs touchaient aux avant-postes ennemis. Un peu avant la pointe du jour, sur la droite de la grande route de Soissons à Reims, non loin du petit village de Treslon, un détachement de quinze cavaliers cheminait au petit pas sur un mauvais chemin de traverse qui aboutit à cet endroit. Devant eux, à quelques cents pas, cinq autres cavaliers, le mousqueton au poing, marchaient dispersés, dans la même direction, au milieu des terres labourées.

de liberté font sourire de pitié, que nos chants nationaux trouvent muets et insensibles; car, il faut l'avouer, dans le débordement de la corruption de notre siècle, il s'est formé de tels hommes, ils marchent le front haut et on ne les montre pas au doigt. Que dis-je? Il est des écrivains plus odieux encore, qui, au lieu de les flétrir, osent caresser leur dégradation et leur prodigier leur encens prostitué.

Arrière tous ces vampires et leurs courtisans! Arrière ces mauvais citoyens! Quant au peuple, il saura bien, malgré eux, soutenir sa dignité et son honneur. C'est bien le peuple, ce n'est pas un parti qui fait arme de tout, c'est le parti national, qui de tous les points de la France, en dépit du pouvoir ou de l'assentiment du pouvoir, fait retentir dans tous les théâtres son cri d'alarme et de liberté et ses protestations, en chantant: *Allons enfants de la patrie!*

Les clameurs et les sarcasmes de l'Echo n'empêcheront pas la population de Nevers de s'associer de nouveau à ces manifestations significatives.

Si la feuille ministérielle et ses amis, que la Marseillaise importune, sont en majorité, qu'ils se montrent! qu'ils protestent en demandant quelque chanson étriquée et courtisanesque, qui convienne à leur patriotisme hypocrite.

Nous verrons, si leur voix trouve au théâtre plus d'écho que la Marseillaise, nous verrons si leur chanson aura plus de puissance que l'hymne révolutionnaire, pour réveiller l'enthousiasme.

Dans les circonstances actuelles il faut soulever l'opinion publique contre l'ennemi! Si vous y réussissez, nous vous applaudirons. Et si votre influence est impuissante, taisez-vous.

Jeudi prochain, 29 octobre, aura lieu un examen au collège, pour une demi-bourse vacante. Les candidats doivent se présenter à M. le principal pour se faire inscrire.

On écrit de Châteauneuf-sur-Loire que le pont suspendu, qui, au mois de juillet dernier s'est écroulé à la suite des épreuves, est aujourd'hui relevé et sur le point d'être livré à la circulation.

D'un autre côté on annonce que les travaux du pont de Châtillon-sur-Loire sont très-avancés et qu'au mois de mars prochain, le public sera mis en possession de cette nouvelle voie de communication.

### Conseil général de la Nièvre.

#### Procès verbal des séances.

Suite.

#### 2<sup>e</sup> SECTION.

##### Dépenses facultatives.

La recette présumée d'après le budget primitif arrêté le 25 août 1838, et le budget supplémentaire, arrêté le 28 août 1839, devait être de . . . . . 200,671 71  
Dont 116,424 99 pour le budget primitif et 84,246 72 pour le budget supplémentaire.

Cette recette de 200,671 71 devait se composer :  
Du produit des cinq centimes facultatifs . . . . . 76,291 30  
De la part dans le 2<sup>e</sup> fonds commun . . . . . 40,133 69  
Et des subventions communales et particulières . . . . . 84,246 72  
Somme égale . . . . . 200,671 71

Mais par suite des liquidations des centimes facultatifs de 1839 et des subventions communales et particulières recouvrées pendant cet exercice et encore de l'insuffisance du 2<sup>e</sup> fonds commun, ces prévisions n'ont été réalisées que jusqu'à concurrence de . . . . . 109,694 33

#### SAVOIR :

Produit définitif des 5 centimes facultatifs d'après l'arrêté des Rôles . . . . . 76,351 15  
Part dans les fonds communs . . . . . 3,000 »  
Subventions communales et particulières . . . . . 30,343 18  
Somme égale . . . . . 109,694 33

Aux haltes fréquentes qu'ils faisaient, à l'attention avec laquelle ils exploraient le pays, il était facile de voir que c'était un parti envoyé en reconnaissance, et soupçonnant que l'ennemi ne devait pas être éloigné. Leurs petits chevaux, leur sabre court et fortement recourbé indiquaient suffisamment de la cavalerie légère; et, en soulevant le manteau blanc qui les enveloppait, on eût reconnu l'uniforme des hussards français du 10<sup>e</sup> régiment.

Ils n'étaient plus qu'à une demi-lieue de Treslon, quand un des hussards qui longeait un petit bouquet de bois fit rapidement demi-tour, regagna au galop le gros du détachement, et s'arrêtant devant un des cavaliers lui dit : « Lieutenant, il y a du monde dans ce petit bois à gauche, il ne fait pas assez jour pour distinguer s'il y en a peu ou beaucoup, mais j'en ai vu, là, sur la lisière, et j'ai entendu parler... c'est sûr... »

Le lieutenant fit un commandement à mi-voix; les hussards quittèrent leurs manteaux, les placèrent sur le devant de leur selle; assurèrent à la main la poignée du sabre avec la dragonne, puis tournant brusquement à gauche, ils se portèrent vers le bois indiqué. — Qui vive? cria le lieutenant, après avoir avancé de quelques pas. — France! répondit une voix forte. — Quel régiment? — Paysans champenois. Allons, enfants, en avant! dit tout aussitôt la même voix, ce sont des Français.

En approchant un peu plus, l'officier eût pu apercevoir scintillant à la clarté douteuse de l'aube naissante trois ou quatre canons de fusils appuyés sur des branches de bouleau, et dirigés contre sa petite troupe.

A l'ordre donné, dix individus sortirent du bois, et vinrent courant aux hussards. Hormis un seul, homme de haute stature, à l'air fier, à la démarche hardie, au front chenu, c'étaient des jeunes gens dont le plus grand pouvait avoir cinq pieds à peine, et le plus âgé tout au plus dix-huit ans. Six étaient armés de fusils de munition qu'au moindre examen on eût pu assurer n'être pas sortis de fabriques françaises; les quatre autres portaient chacun une de ces fourches de fer, emmanchées d'une longue perche, en usage dans les fermes. Un pantalon d'étoffe de laine grossière, une blouse de toile blanchâtre dont plus d'un morceau avait dû rester dans les bois, un bonnet de colon autrefois blanc sans doute, de mauvais souliers tout chargés d'une boue argileuse composaient leur accoutrement à tous. Celui qui au moment de l'ordonnance, avait répondu : *Paysans*, avait dit vrai. C'étaient bien là des paysans, de pauvres paysans champenois; et à la joie qui brillait sur leur figure en abordant les hussards, à leurs cor-

De laquelle il faut déduire 6,183 fr. dont le département a été reconnu débiteur envers d'autres départements, d'après la liquidation des avances réciproques des départements entre eux arrêtée par le ministre de l'intérieur, le 21 juillet 1840, ci . . . . . 6,183 »

Ce qui porte définitivement les recettes à . . . . . 103,511 33  
Les dépenses liquidées d'après les allocations du Conseil, s'élèvent à . . . . . 103,511 33  
Partant, la dépense égale la recette. . . . . » »

#### 3<sup>e</sup> SECTION.

Les recettes présumées devaient s'élever, d'après le budget, à 437,476 96, savoir :  
Produit des 12 centimes extraordinaires . . . . . 217,476 96  
Fonds de l'emprunt de 627,000 fr. autorisé par la loi du 4 avril 1838. . . . . 220,000 »  
Total égal . . . . . 437,476 96

Mais par suite de la liquidation des centimes extraordinaires et de la réalisation partielle de l'emprunt, les recettes ont été limitées au chiffre de . . . . . 378,172 88  
Dont 218,175 88 pour le produit des 12 centimes extraordinaires, d'après l'arrêté définitif des rôles, et 160,000 pour les fonds résultant de l'emprunt.  
Les dépenses liquidées s'élèvent à . . . . . 378,172 88  
Partant, les dépenses égales les recettes. . . . . » »

#### 4<sup>e</sup> SECTION.

##### Chemins vicinaux de grande communication.

La recette, d'après le budget primitif et le report, était présumée devoir s'élever à . . . . . 232,455 91  
Mais d'après la liquidation définitive du produit des centimes extraordinaires et des fonds de concours des communes et des particuliers, elle a été arrêtée à . . . . . 209,801 79

#### SAVOIR :

Produit des 4 centimes cinq dixièmes additionnels au principal des quatre contributions directes . . . . . 82,899 74  
Souscriptions particulières et contingents communaux . . . . . 126,000 »  
Fonds libres de 1837 reportés sur 1839. . . . . 902 05  
Sommes égales . . . . . 209,801 79  
Les dépenses liquidées se sont élevées à . . . . . 209,801 79  
Partant, les dépenses égalent les recettes. . . . . » »

La Commission s'est assurée que les allocations du Conseil ont reçu leur emploi; elle a reconnu que les comptes qui vous sont soumis sont d'une parfaite exactitude et que les recettes et dépenses dont ils se composent, sont suffisamment justifiées; elle vous propose d'en arrêter les résultats, ainsi qu'il suit :

#### PREMIÈRE SECTION.

Recettes . . . . . 228,346 88  
Dépenses . . . . . 228,346 88  
Partant . . . . . Balance.

#### 2<sup>e</sup> SECTION.

Recettes . . . . . 103,511 33  
Dépenses . . . . . 103,511 33  
Partant . . . . . Balance.

#### 3<sup>e</sup> SECTION.

Recettes . . . . . 378,172 88  
Dépenses . . . . . 378,172 88  
Partant . . . . . Balance.

#### 4<sup>e</sup> SECTION.

Recettes . . . . . 209,801 79  
Dépenses . . . . . 209,801 79  
Partant . . . . . Balance.

Les conclusions de la Commission sont mises aux voix et adoptées. La séance est suspendue à dix heures et demie pour être reprise à une heure.

#### SEANCE DU 29 AOUT.

##### 2<sup>e</sup> PARTIE.

La séance est reprise à une heure. Tous les membres composant le Conseil sont présents. M. le Préfet assiste à la séance. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

##### Carte du département.

M. Poissonnier, sur la provocation de M. Badouix, et d'après le vote émis à la dernière session, avait été chargé de faire une carte du département, et déjà quelques travaux préparatoires ont été faits; mais les prix qu'entraînerait l'achèvement de cette carte, sont tellement exorbitants, que dans l'état actuel des finances du département, le Conseil a engagé M. Poissonnier à cesser les travaux. Toutefois, il est alloué une somme de 500 fr. à M. Poissonnier, pour l'indemniser de ce qu'il a fait.

##### Architecte du département.

M. Paillard, architecte du département, présente un mémoire d'honoraires qu'il réclame pour divers travaux dont il aurait été char-

gés par des démonstrations, autant qu'à ces armes que serraient leurs mains calleuses. Il était facile de deviner que ceux-ci venaient de trouver des auxiliaires.

L'armée arrive-t-elle? ou est l'Empereur? demandèrent avec empressement, et d'une seule voix, tous ces braves gens, — ils arriveront dans la journée — Reims a été pris hier — nous le savons, et nous venons le reprendre, — vive la France! vive l'Empereur! crièrent les paysans; nous le suivrons. Ah! le scélérat d'émigré, il faudra qu'il la danse aujourd'hui; et les nobles donc qui l'ont appelé...! Et les paysans, saisissant à bras le corps les hussards, les arrachaient de leurs selles pour les embrasser; puis, ces mains endurcies dans les travaux des champs et dans les travaux de la guerre se pressaient fortement l'une l'autre. Scène étrange, admirable, que nous ne saurions décrire. Le hasard faisait se rencontrer pour la première fois ces citoyens en uniforme et ces citoyens en blouses rustiques, et pourtant on eût dit, à les voir alors, des parents, des frères se retrouvant après une longue séparation. C'était qu'ils étaient frères, en effet, enfants de la même patrie, défenseurs de la même cause, embrasés du même amour, animés tous d'une sainte haine contre les traitres, contre l'étranger. Oh! en présence du dévouement infini de ces humbles fils du peuple, qu'ils viennent donc nos professeurs émérites de métaphysique constitutionnelle; qu'ils viennent nous répéter que ce peuple est barbare, qu'il ne comprend ni la liberté, ni la patrie, ni ses intérêts, ni sa grandeur; et nous leur rappellerons, nous, qu'au moment même où d'obscurs soldats, de pauvres manouvriers défendaient, pied à pied, un contre dix, le territoire de la France, les hautes classes, les classes privilégiées par la charte de 1830, paralysant ces généreux efforts, donnaient les mains aux Anglais et aux Cosaques.

Cependant, après le premier élan de ce sympathique enthousiasme, le plus âgé des paysans s'adressant au lieutenant des hussards, lui dit : « Ce n'est pas tout mon officier, vous cherchez où est l'ennemi; nous pouvons vous en donner des nouvelles. Hier soir, cent trente ou cent cinquante Cosaques sont venus occuper un village qui est devant nous, à un quart d'heure de chemin d'ici, et que vous apercevez s'il faisait assez jour. Ils ont passé toute la nuit à manger et à boire; à l'heure qu'il est les trois quarts doivent être ivres; et si vous voulez nous donner un coup de main, leur affaire serait bientôt faite. Nous allons tenter l'aventure à nous seuls, quand vous êtes survenus; mais avec nos hussards cela ira bien mieux. D'ailleurs, il est resté dans le village quelques personnes surprises par les Cosa-

gè par M. le Préfet Badoux et par M. le Préfet actuel. Il demande aussi que pour l'avenir, il lui soit alloué un honoraire annuel fixe.

A l'avenir, il sera alloué à M. Paillard, pour tous travaux, comme plans, notes, documents, courses et visites de monuments, ensemble pour honoraires de travaux d'entretien opérés sous sa direction, une somme annuelle de 800 fr. Il n'aura d'honoraires à recevoir en sus de cette allocation, que pour l'exécution de constructions neuves.

*Chemin de fer de Paris à Lyon, par la vallée de la Loire.*

Le Conseil demande que le chemin de fer de Paris à Lyon, soit dirigé par la vallée de la Loire, plutôt que par les vallées de la Seine et de l'Yonne.

Cette direction a pour premier avantage de traverser un pays plus généralement industriel.

En second lieu, traversant le centre de la France, il se rattache plus facilement aux quatre grandes divisions du territoire. Non seulement il rallie le Nord au Sud, mais encore il rattache le Sud à l'Ouest, au point d'intersection d'Orléans, et il peut encore facilement entrer en communication avec l'Est, par un embranchement qui irait de Digoin à Châlons-sur-Saône, dans la direction du canal du Centre.

De plus, ce tracé aurait l'avantage de placer moins près de nos frontières les plus exposées que ne ferait le chemin par la Bourgogne, la ligne principale qui doit mettre la capitale en rapport avec Lyon et les ports de la Méditerranée.

Troisièmement, on peut utiliser pour cette ligne le chemin de Paris à Orléans, et celui de Roanne à Lyon, par Saint-Etienne; et bien que celui-ci laisse à désirer quelques améliorations, ces améliorations peuvent facilement être faites ultérieurement.

Les Chambres ont même voté un secours de 5 millions, dont une partie y sera consacrée.

En suivant cette voie, on économiserait ainsi 272,000 mètres de voie de fer.

D'un autre côté, la vallée de la Loire ne présente aucune difficulté sérieuse.

Enfin, en attendant l'achèvement des travaux, Paris pourrait se relier provisoirement à Lyon, en prolongeant le chemin d'Orléans jusqu'à Châtillon-sur-Loire, où les transports pourraient se continuer au moyen de la navigation rapide sur le canal jusqu'à Roanne, où l'on reprendrait le chemin de fer.

Ainsi, la communication réclamée serait à la fois complète, plus avantageuse, plus courte et partout moins coûteuse à établir et d'une plus prompte exécution.

Par ces motifs, le Conseil émet le vœu que le gouvernement ordonne sans délai l'étude sérieuse et sincère du tracé par la vallée de la Loire, de la *lacune* qui se trouve entre les chemins de fer exécutés ou en exécution, 1° de Paris à Corbeil et Orléans; 2° de Lyon à Roanne.

Le Conseil exprime aussi le désir que M. le ministre des travaux publics veuille bien faire connaître au Conseil général les résultats de cette étude, dans la session de 1841.

Pour les frais d'impression faits et à faire et pour les moyens d'exploration des faits qui se rattachent au présent vote, le Conseil met une somme de 300 fr. à la disposition de M. le Préfet.

*Route de Cosne à Bannay, dans le département du Cher.*

M. le Préfet communique au Conseil général une délibération du Conseil général du Cher, en date du 25 de ce mois, qui classe comme route départementale le chemin qui va du pont de Cosne à Bannay.

Il est à remarquer que le chemin actuel a été fait par la compagnie du Pont de Cosne, avec un empiérement de 3 mètres de largeur. C'est un sacrifice qui devait profiter au département du Cher, déjà doté par la compagnie d'un moyen de franchir la Loire. Il était donc impossible de lui demander, avec quelque apparence de justice, des sacrifices plus considérables.

Cependant, le Conseil général du Cher, en consentant le classement du chemin en question, a cru devoir y mettre pour conditions de rigueur et nullement comminatoires :

1° Que la compagnie du pont de Cosne ou le département de la Nièvre se chargerait de confectionner de nouveau le chemin avec un empiérement de 5 mètres de largeur; 2° qu'on y ferait des plantations; 3° que ces travaux seraient reçus par les ingénieurs du Cher, dotés sans doute de plus de lumières que ceux de la Nièvre; 4° que l'entretien de plus du quart de la route, et dans la partie la plus difficile, serait à la charge de la compagnie du pont de Cosne.

Enfin, et par addition, le Conseil du Cher veut bien ne demander, qu'à titre de vœu, 1° que le chemin de Donzy à Maltaverne, soit élevé au rang de route départementale de la Nièvre; 2° que la portion supprimée du chemin de Cosne à Saint-Thibault, en passant sur le territoire de Tracy, soit restituée à la viabilité.

Le Conseil n'a pu voir là une proposition sérieuse, mais un mode de refus d'une communication qui est d'un intérêt éminemment départemental, ou un acte de rivalité entre les intérêts du pont de Saint-Thibault contre la compagnie du pont de Cosne.

En conséquence, et considérant d'ailleurs que le département de la Nièvre n'a jamais demandé aux départements voisins de venir faire et entretenir ses routes; qu'il ne pourrait non plus lui convenir de surborder ses ingénieurs à ceux du Cher;

Passé à l'ordre du jour sur la communication qui lui a été faite par M. le Préfet, de la délibération du Conseil général du Cher, du 25 de ce mois.

*Centimes additionnels.*

Le Conseil vote :

- Cinq centimes facultatifs pour les dépenses départementales;
- Cinq centimes extraordinaires pour les chemins vicinaux;
- Et deux centimes pour l'instruction primaire.

*Contributions directes. — Répartition.*

Le rapport suivant est présenté au nom de la Commission des finances :

» Le tableau annexé à la loi de finances du 16 janvier 1840 fixe le montant du principal de la contribution foncière du département de la Nièvre, pour 1841, à . . . . . 1,274,446 »

» D'après le tableau de répartition, arrêté par le Conseil général pour 1840, il avait été fixé à . . . . . 1,273,007 »

» L'augmentation de . . . . . 1,339 » résulte de l'accroissement des valeurs imposables, compensation faite des diminutions pour démolitions opérées.

» Mais ce principal de . . . . . 1,274,446 » doit être diminué de 2 fr., montant des dégrèvements accordés aux propriétés bâties, nouvellement construites, ci . . . . . 2 »

» En sorte que la contribution foncière, pour 1841, se trouve réduite à . . . . . 1,274,444 »

» La répartition du principal de la contribution foncière de 1840 n'a donné lieu à aucune observation des Conseils d'arrondissement, seulement le Conseil municipal de Saisy a réclamé contre le contingent assigné à cette commune qu'il trouve excessif comparativement à celui des communes voisines.

» Cette réclamation, adressée directement au Conseil d'arrondissement de Clamecy, le jour même de la réunion, sans être appuyée d'aucun renseignement, a été rejetée jusqu'à production de justifications.

» M. le Préfet, d'accord avec M. le Directeur des contributions directes, propose de l'ajourner, et la commission est d'avis de cet ajournement.

» Le contingent du département, dans la contribution des portes et fenêtres, qui, d'après le répartition de 1840, était de 123,253 » est fixé, par la dernière loi de finances, à . . . . . 124,307 »

» La différence en plus, de . . . . . 1,054 »

provient de l'imposition, en 1840, des maisons nouvellement construites, déduction faite de la contribution payée antérieurement par les maisons démolies.

» Mais le contingent de . . . . . 124,307 » devra être diminué d'un franc, montant du dégrèvement accordé pour faux emploi à deux maisons situées à Alligny-en-Morvand, ci . . . . . 1 »

» Ce qui le réduit à . . . . . 124,306 »

» Le contingent, pour la contribution personnelle et mobilière, est fixé, pour 1841, tel qu'il était pour les années antérieures, à 249,700 francs.

» La taxe personnelle ne donne lieu à aucune déduction en décharge.

» La répartition de la contribution mobilière, pour 1840, n'a donné lieu qu'à une seule réclamation, celle de la commune de Sougy qui trouve son contingent trop élevé comparativement à celui de la commune de Druy.

» Les agents des contributions directes, le Conseil d'arrondissement de Nevers et M. le Préfet, ont proposé le rejet de cette réclamation, par les motifs notamment que la surcharge apparente des bâtiments comparés avec ceux de la commune de Druy, était le résultat d'une mauvaise répartition communale.

» Tel est également l'avis de la commission des finances.

» Conformément aux conclusions du directeur des contributions directes et du Préfet, la commission propose de ne rien changer aux bases de la répartition par arrondissement des contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres »

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

En conséquence, les réclamations des communes de Saisy et Sougy sont rejetées.

( La suite à un prochain numéro. )

étendus par terre; le reste, chargé à coups de baïonnette et à coups de fourche, fut repoussé dans le village.

Ainsi pressés entre deux troupes ennemies, les cosaques perdirent tout à fait la tête. Une centaine avait déjà péri, ou était blessée grièvement, quand les autres se jetèrent dans les maisons, désespérant y trouver un abri.

Mais, hussards et partisans s'étaient rejoints, et se disposaient à les pourchasser dans cette dernière retraite.

De crainte de surprise, le lieutenant envoya huit de ses cavaliers en observation aux alentours. Ceux qui restèrent, mirent pied à terre, attachant leurs chevaux ça et là; et, le sabre au poing, aidés des partisans et de quelques gens du village rendus libres par la fuite de l'ennemi, ils commencèrent à fouiller les habitations. Ils en avaient déjà fouillé deux sans succès, quand des cris : Au secours! poussés par des voix de femmes, les attirèrent dans une troisième. Ils y entrèrent, et un spectacle affreux s'offrit à leurs regards. Sur un lit que la flamme dévorait, une jeune fille se débattait dans d'horribles angoisses, attachée par des cordes qui lui serraient les quatre membres. Sur un autre lit juxtaposé, une femme d'une cinquantaine d'années subissait la même torture, cherchant vainement à se dégager des liens qui l'étreignaient aussi. Le désordre des vêtements de ces infortunées, leur chevelure éparse, leur corps demi nu, témoignaient assez qu'elles avaient été les victimes d'une brutale luxure. Dans l'âtre d'une cheminée haute et large, un veau tout entier, à peine dépoilé, posé dans les cendres, cuisait devant un foyer rempli de foin et de débris de meubles; au milieu même de la chambre, une immense chaudière chargée jusqu'au dessus de ses bords, de montons, de volailles encore emplumées, bouillonnait sur un feu dont la flamme atteignait presque au plancher; sur le sol, à côté d'une table couverte de restes de viandes encore saignantes, des mares d'huile, de vin et d'eau-de-vie, un tonneau de vin défoncé et presque vide; tout cela était des preuves hideuses et certaines que cette malheureuse chaumière avait été, durant la nuit, le théâtre d'une épouvantable orgie, qui venait d'être subitement interrompue. Quelques coups de sabre sur les cordes qui les attachaient, eurent bientôt rendu la liberté aux pauvres villageoises; et l'incendie commençant fut immédiatement arrêté. Mais sans songer à remercier ses libérateurs, la plus jeune des deux femmes leur dit : Ils sont là ! là ! et d'un geste impatient elle montrait une trappe formant l'entrée d'une cave. Suivis d'un paysan qui portait une torche de foin allumée, deux des hussards descendirent l'escalier, et le remontèrent presque inconscient, chassant devant eux quatre individus chancelant d'ivresse et de crainte, qui tombèrent à genoux sur le plancher, joignant les mains et demandant grâce. Rien de repoussant comme l'aspect de ces misérables tout débraillés, couverts de saletés des pieds à la tête, suant la peur, roulant des yeux hagards, et lâchement prosternés.

Les hussards et les partisans las de tuer, se regardaient, ayant l'air de se demander mutuellement : Que faire de ceux-ci ? Leur incertitude ne fut pas de longue durée. Voyant cette hésitation, la jeune fille qu'ils venaient de délivrer, saisit, furieuse, une hache qui était sur la table, et elle en déchargea un coup si violent sur la tête d'un des cosaques, qu'elle l'étendit raide mort à ses pieds. Ah ! s'écria-t-elle, parce que ces brigands implorent votre pitié, parce qu'ils vous demandent grâce, vous hésitez à nous venger; mais ils ont été sans pitié pour moi, sans pitié pour ma mère; mais, quand je leur ai demandé grâce pour moi, grâce pour elle, ils ont insulté à ma prière... Et l'eil en

**Actes officiels.**

**CHEMINS VICINAUX.**

*Avis relatif au concours pour la nomination d'un agent-voyer en chef.*

Le 28 novembre 1840, à midi, il sera ouvert à l'hôtel de la préfecture un concours pour la nomination d'un agent-voyer en chef des chemins vicinaux, dont le traitement fixe ou variable sera de 2,600 francs.

Dans le cas où le choix de l'administration tomberait sur l'un des voyers d'arrondissement actuellement en exercice dans ce département, il serait, d'après les résultats du même concours, pourvu à son remplacement. Le traitement des voyers d'arrondissement est fixé à 2,000 francs.

Le programme des conditions d'admission est déposé à la préfecture, bureau des chemins vicinaux, où il sera communiqué à toutes les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Nul ne sera admis au concours s'il ne s'est fait inscrire à la préfecture avant le 25 novembre.

( Le Préfet, H. ROULLEAUX-DUGAGE. )

Les ordres de départ pour les jeunes soldats des classes 1834 et 1835 sont déjà expédiés. Ce contingent, pour le département de la Nièvre, s'élève à 360, classe de 1834, et 166, classe de 1835.

Les départs s'effectueront, pour la classe de 1835, le 9 novembre prochain, et pour celle de 1834, le 22 du même mois.

**Théâtre de Nevers.**

Jedi dernier, les spectateurs étaient rares au théâtre. Le nom de M. Scribe n'avait pas attiré la foule.

La *Calomnie*, sous le rapport littéraire, méritait mieux. Cette pièce, malgré quelques invraisemblances, est parfaitement conduite et écrite avec la verve qui caractérise le talent de l'auteur. Mais il faut dire aussi que M. Scribe a manqué son but en l'exagérant. Pour peindre les effets de la calomnie, il ne fallait pas essayer de réhabiliter les réputations les plus compromises, en donnant gain de cause au vice aux dépens de la vertu. Selon l'auteur de la *Calomnie*, plus on entend dire du mal d'un homme, plus il doit être pur, et plus on en dit de bien, plus il est méchant. C'est une conclusion aussi absurde qu'immorale. Sous ce rapport, M. Scribe a fait une mauvaise pièce; c'est pis qu'une mauvaise action.

Les acteurs ont joué avec ensemble. M. Tavernier, qui remplissait le principal rôle, s'en est parfaitement acquitté; il mérite des éloges que nous nous empressons de lui décerner.

Aujourd'hui, le spectacle nous promet un intérêt qu'il est loin d'avoir eu jusqu'à ce jour. La pièce intitulée les *Prussiens en Lorraine*, empruntée à un feuilletoniste habile, M. Dinaux, nous retracera des scènes horribles de l'invasion au début de notre grande révolution. Au charme des souvenirs historiques se joindront le pathétique des événements et la coïncidence des circonstances actuelles avec une époque où les *alliés*, comme aujourd'hui, se promettaient le démembrement de la France et procédaient à leur œuvre avec une odieuse barbarie.

Tout fait espérer que la salle sera pleine.

Avec les *Prussiens en Lorraine*, le spectacle sera composé des *Mertuchon*, ou après deux cents ans, vaudeville en 1 acte, par MM. Théaulon et N. Fournier.

feu, la bouche écumante, elle frappa à coups précipités les trois autres prisonniers. Les paroles, l'impétueux élan de la noble victime de tant d'atrocités, rappelaient à tous les témoins de cette scène rapide comme la pensée, des haines un instant affaiblies. La fureur s'empara de nouveau de leur âme; les perquisitions continuèrent de maison en maison, et bientôt après, dans une fosse que creusaient à la hâte une douzaine de paysans, à l'entrée du village, on eut pu compter cent-cinquante cadavres empilés. De tout le détachement ennemi, six hommes seulement avaient échappé au massacre vengeur.

Les hussards n'attendaient pas toutefois que le village eût été exploré en entier; il y avait maintenant pas de monde qu'il n'en fallait pour achever les cosaques; le soleil se levait déjà à l'horizon. Le lieutenant fit sonner le ralliement; les vedettes rentrèrent; et la petite troupe qui n'avait pas perdu un seul homme, se mit en devoir de reprendre le chemin par lequel elle était venue. Mais auparavant, elle échangea encore bien des cordiales poignées de main avec les intrépides partisans. — A revoir, mon officier, dit au moment de la séparation, le chef de ceux-ci au lieutenant des hussards. A ce soir, nous entrerons ensemble dans Reims, avec l'empereur; sur le ventre de Saint-Priest, si Dieu nous prête vie. — Vous vivez jusque-là et plus longtemps encore, répondit l'officier, embrassant avec effusion cet homme héroïque; vous vivez, car Dieu protège la France, et la France a besoin de défenseurs tels que vous. Votre nom? — Michel Bernot; maintenant laboureur, et, il y a vingt ans, brigadier d'artillerie légère, à l'armée de Sam-re-et-Meuse. — Eh bien! Michel Bernot, gardez-moi souvenir, comme je garderai le vôtre; Emile Péan, lieutenant au 10<sup>e</sup> hussards, est votre ami, désormais, à la vie et à la mort.

Le jeune officier essaya une arme suspendue à ses longs cils blonds, appuya les éperons au ventre de son cheval, commanda au trot, et le détachement s'éloigna rapidement, disant encore de la main un dernier adieu à ses braves auxiliaires. Ceux-ci le suivirent du regard jusqu'à ce qu'il eût disparu derrière un petit monticule; puis ils rentrèrent au village pour continuer ce qu'il appelaient énergiquement la *chasse aux cosaques*, chantant ce refrain bien connu dans les armées républicaines :

Marches, marches, marches encore  
La France ne périra pas !  
Marches, marches, marches encore,  
Les Prussiens ne l'auront pas.

Michel Bernot et ses compagnons tinrent la parole donnée. Toute la journée, ils combattirent, mêlés aux tirailleurs français; et, la nuit suivante, quand l'armée impériale entra dans la ville de Reims, celui qui nous a raconté cette histoire, vit à la lueur éclatante de l'illumination qui fêtait l'arrivée de nos soldats et la défaite de l'ennemi, Michel Bernot et les siens, le fusil sur l'épaule, la bouche noire des cartouches déchirées, marchant fièrement avec les hussards du 10<sup>e</sup> et les gardes d'honneur formant l'avant-garde française.

Deux des jeunes partisans étaient tombés percés de balles sur les bords de la Vesle; mais l'émigré Saint-Priest avait été blessé mortellement; mais ses dix-huit mille Russes et Prussiens avaient été écrasés, pris, et dispersés.

Z. K.

Rédacteur du *National*.

( Extrait de l'Almanach populaire. )

ques, et elles ne manqueraient pas de nous aider. » Il n'entraîna peut-être pas tout-à-fait dans les instructions du lieutenant, envoyé seulement en reconnaissance, d'aller tomber ainsi sur une grande garde ennemie, mais il avait vingt ans, le cœur chaud; il comptait sur ses soldats, sur ces braves partisans; il était électrisé par leur ardeur; il se décida donc tout de suite à risquer la petite expédition qu'on lui proposait.

Vous connaissez les abords du village, demanda-t-il au paysan ? — Nous avons rôdé autour pendant toute la nuit. — Savez-vous où sont placées les vedettes ? — Il y en avait deux échelonnées sur la route, à deux portées de fusil d'ici; mais celles là ne vous gêneront pas; elles ne crèveront plus qu'il vive, en ce monde : hommes et chevaux ont passé au fil de nos baïonnettes il n'y a pas cinq minutes; une autre était placée sur la droite, à hauteur du village et *Cadet*, que voici, l'a jeté bas à coups de fourche. Du côté de Reims, nous n'avons vu personne. — Eh bien ! reprit le lieutenant, ne perdons pas de temps, car il va faire grand jour dans un instant. Allez vous placer en travers du chemin, à la sortie du village avec vos camarades, et bon accueil à ceux que je vous enverrai ! — Suffit, mon officier, comptez sur nous; suivez la route, elle fait un détour, nous allons prendre à travers champs, et nous serons arrivés aussitôt que vous.

Les paysans partirent au pas de course pour le poste qui leur était assigné; et les hussards entendirent celui qui venait de parler, dire aux autres à mi-voix et d'un ton d'autorité : — Enfants, le bassinnet sous la blouse; le temps est humide, attention aux amorces.

Quelques minutes après, nos cavaliers marchant au petit pas, touchaient à la première maison du village, sans autre rencontre que celle d'un cosaque aviné dont un coup de pointe dans la poitrine avait fait raison. Arrivés là, ils entendirent des chants, des rires grossiers, des hurlements sauvages, des cris plaintifs de femmes et d'enfants.

Trompette! commanda alors le lieutenant, sonne la charge ! et sonne fort ! Et soudain, il s'élança dans le village au galop de son cheval, suivi des hussards chargés en fourrageurs. A mort ! à mort, les cosaques ! vive l'empereur ! Ces hurrahs éclatants, le son aigu de la trompette, le galop retentissant des chevaux épouvantèrent les cosaques. Leurs rires et leurs chants se changèrent subitement en de longs cris de terreur. Eperdus, ils se précipitèrent hors des maisons où ils s'étaient rassemblés. En un instant la rue en fut pleine. Ceux à qui l'orgie avait laissé encore quelque force et quelque raison coururent, le sabre à la main, aux écuries où se trouvaient leurs chevaux; mais le plus grand nombre, étourdi, appesanti par l'ivresse, se mit à fuir au hasard, sans armes, trébuchant, tombant et se relevant pour tomber encore.

Au milieu de cette foule terrifiée, les hussards galopèrent, pointant, sabrant à droite, à gauche, en avant, en arrière, et roulant des cadavres sous les pieds de leurs montures. Ils en eurent bientôt jonché le sol. Sans quartier ! criait de sa voix perçante le jeune officier; et ses soldats s'animant au carnage, répétaient : — Sans quartier !

Cependant, quinze ou vingt cosaques plus agiles, moins ivres que leurs camarades, avaient gagné, les uns à cheval, les autres à pied, l'extrémité du village du côté de Reims. Déjà ils se croyaient saufs, hors d'atteinte, quand, en dépassant la dernière maison, ils furent accueillis par une fusillade à bout portant, et par le cri terrible de mort aux cosaques. Quatre d'entre eux, frappés de balles, avaient été

**FAITS DIVERS.**

Le bateau à vapeur *Cocyle*, commandé par M. de Cheffontaines, lieutenant de vaisseau, a mouillé sur la rade de Toulon, venant d'Alger, d'où il est parti le 13 et a apporté les nouvelles suivantes :  
 » Le maréchal est toujours à Alger, s'occupant sans relâche des fortifications de la ville du côté de la mer, et de l'organisation de la division qui doit faire avec lui la campagne d'automne. Le nombre de malades est encore considérable, et il faut toute la force de volonté que possède le vieux maréchal pour achever de ruiner la puissance de l'émir avec les faibles ressources que le gouvernement a mises à sa disposition. En l'absence des troupes expéditionnaires, le maréchal-de-camp Parchappe, qui a quitté Oran, sera investi du commandement du territoire d'Alger et de la 2<sup>e</sup> division qui doit le protéger.  
 » Le général Changarnier vient de remporter encore une victoire signalée sur les troupes des kalifas de Medeah et de Miliana. Il était parti de Blidah avec une colonne de 5,000 hommes, escortant un convoi pour le ravitaillement de la dernière de ces villes. Inquieté par les bataillons réguliers et par un corps considérable de cavalerie, il mit des troupes et du canon en embuscade, y attira adroitement l'ennemi et en fit une épouvantable boucherie; les lettres écrites de cette ville à beaucoup souffert; elle se félicite de n'avoir pas été attaquée sérieusement par Abd-el-Kader. A Oran, il y a eu aussi un petit engagement entre nos troupes et les cavaliers de Boumedy, qui étaient venus établir leur camp près du grand lac, entre Bridia et le Figuer, et qui menaçaient ceux de nos auxiliaires placés en avant de Mizerghin.

— Pendant que l'on envahissait la demeure des citoyens à Paris, le conseil de préfecture de la Seine sévissait contre des officiers de la garde nationale qui ont commis le crime d'aller protester dans les mains du président du conseil contre la politique avilissante qui nous courbe devant la coalition. MM. Vallé, Lesséré, Recurt, capitaines; Dupoty, Shumacker, lieutenants; Garrault, sous-lieutenant de la garde nationale de Paris, et Périn, capitaine de la garde nationale de la banlieue, ont été suspendus pendant deux mois. Ces officiers ont, du reste, été condamnés sans être entendus. Ils ont pensé qu'il était indigne d'eux d'aller se justifier d'un acte civique qui les honore. Et comment est-il possible, en effet, qu'on punisse à Paris une manifestation qui a été trouvée légale à Metz? Comment les officiers de la garde nationale parisienne ne pourraient-ils pas faire devant le président du conseil ce que les officiers de la garde nationale de Metz ont fait devant le préfet? A Metz, toutes les autorités les ont suivis, le maire, le général commandant la milice citoyenne, le colonel, les membres du conseil municipal, etc., tout cela a été trouvé honorable. Le *Constitutionnel* lui-même a loué cette manifestation, comment donc, à quel titre, une manifestation semblable est-elle poursuivie à Paris?

— Une dépêche télégraphique de Bordeaux annonce que la *Novelle-Gabrielle*, venant des mers du Sud, a rencontré le 10 septembre, le navire anglais *Nautilus* qui lui a appris qu'il avait laissé la *Belle-Poule* dans la rade de Saint-Hélène.

— Le *Morning Herald* déclare savoir d'une source digne de foi que l'ordre a été envoyé à lord Ponsonby ainsi qu'aux autres ambas-

sadeurs signataires du traité, de déclarer à la Porte Ottomane que leurs gouvernements respectifs reconnaissent le droit qu'elle a eu de prononcer la déchéance de Méhémet-Ali, mais qu'elles espèrent que le sultan ne refusera pas de rendre l'Égypte et une partie de la Syrie au vice-roi, pourvu qu'il se soumette sans retard aux conditions du traité de juillet en rappelant son armée de la Syrie et en restituant la flotte turque à son légitime souverain.

— On lit dans le même journal :  
 » Nous apprenons que la note jusqu'à ce jour non publiée, à laquelle M. Thiers fait allusion dans son *post-scriptum* du 8 à son *memorandum* du 3, est plus pacifique que le gouvernement britannique ne devait s'y attendre. Elle contient une protestation contre la politique supposée de la Russie; mais elle ne contient aucune protestation contre les procédés de la Grande-Bretagne. M. Thiers demande quelle sera la conduite du gouvernement britannique dans les cas suivants :

1<sup>o</sup> Que fera le gouvernement britannique relativement à la déchéance de Méhémet-Ali prononcée par la Porte-Ottomane? 2<sup>o</sup> Que fera le gouvernement britannique relativement à l'attaque projetée d'Alexandrie et à la destruction de la flotte turque dans le port d'Alexandrie? 3<sup>o</sup> Quelles sont les conditions que le gouvernement britannique se propose d'accorder à Méhémet-Ali.

Lord Palmerston aurait répondu à ces diverses questions dans les termes suivants :

4<sup>o</sup> En ce qui concerne la déchéance de Méhémet-Ali : la détermination du gouvernement britannique dépendra de l'étendue de la résistance que le vice-roi opposera à l'exécution du traité; 2<sup>o</sup> En ce qui touche l'attaque d'Alexandrie et de la flotte turque : la détermination du gouvernement britannique dépendra de l'usage que fera Méhémet-Ali, de la flotte turque et des armements qu'il prépare dans le port d'Alexandrie; 3<sup>o</sup> En ce qui concerne la nature des conditions qui seraient accordées à Méhémet-Ali, elles dépendront en grande partie de la promptitude avec laquelle il accèdera au traité du 15 juillet.

— Une lettre de Madrid nous donne les détails qui suivent sur l'abdication de Marie-Christine à Valence :

« Arrivés à Valence, les ministres eurent une entrevue avec Marie Christine, le lendemain une nouvelle conférence; elle posa nettement la question : » Voulez-vous comme ministre prêter serment? — Oui, madame. — Eh bien! prêtez-le. » Quand ils l'eurent prêté, elle passa dans un cabinet, appela Espartero, et ne lui dit que ces deux mots : Espartero j'abdique. Elle rentra dans la salle où étaient les autres ministres.

» Espartero et ses collègues s'efforcèrent en vain de faire comprendre à Marie-Christine l'imprudence de cette action. Rien ne put la faire céder, elle prit une plume et rédigea de sa main l'acte d'abdication; puis elle s'adressa au ministre de la marine, lui demanda par quel moyen elle pourrait s'en aller à l'instant. On lui dit qu'ayant reçu la régence des cortès, elle devrait la déposer dans les cortès. « La voilà, dit-elle, faites-en ce que vous voudrez, toute discussion est inutile; je veux partir; je ne céderai pas un mot de la loi des ayuntamientos; par où et comment dois-je m'en aller. »

» Le ministre de la marine lui dit qu'il ferait partir à l'instant le bateau à vapeur *Mazepa* pour faire venir de Barcelone la frégate espagnole *Cortés*, afin qu'elle pût partir sous le drapeau espagnol et sur un bâtiment de guerre : Tout cela est trop long dit-elle; je partirai par le premier bateau à vapeur qui passera; j'y prendrai passage. Il y a long-temps que je veux me retirer, je suis partie de Madrid avec cette résolution. »

» Espartero lui a offert de s'expatrier; elle a semblé émue à cette offre, mais lui a dit : « Restez, vous êtes devenu nécessaire à l'Espagne; je vous recommande seulement mes filles. »

— On lit dans un article du *Constitutionnel* sur l'Algérie :  
 « Les relations de Constantinople avec le bey de Tunis deviennent, dit-on, de plus en plus multipliées. Un journal annonce que la concentration d'une grande partie de nos forces navales dans le bassin occidental de la Méditerranée, c'est-à-dire entre Malte et Gibraltar; Alger et Toulon, a été résolue. M. le maréchal Valée, accompagné de M. l'amiral de Bougainville, a fait récemment une reconnaissance des côtes de l'Algérie. Ces diverses circonstances peuvent faire présumer que nos possessions d'Afrique pourraient, si la guerre venait à éclater, être l'objet d'une attaque ou même d'attaques combinées. D'un autre côté, il paraît que les opérations contre Abd-el-Kader sont enfin commencées, et que l'on sent la nécessité d'en finir avec lui, de frapper un coup décisif avant les nouvelles complications qui pourraient surgir des événements. »

— On lit dans le *Courrier Français* :  
 « On annonce que l'ordonnance qui convoque les chambres pour le 28 octobre sera rapportée, et que l'ouverture de la session sera fixée au 12 du mois suivant. Voilà le premier inconvénient de la crise ministérielle; elle va laisser pendant plusieurs semaines encore le pays désarmé. »

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :  
 « M. Zangiacomi, chargé de l'instruction dirigée contre Darmès, a continué l'audition des témoins. »

» Il paraît qu'aucune arrestation nouvelle n'a été faite; mais une seconde perquisition opérée au domicile de Darmès a, dit-on, fait trouver, cachées dans l'intérieur d'un meuble, des pièces qui jusqu'alors avaient échappé aux investigations de la justice.

» Darmès persiste à déclarer qu'il est seul auteur de son crime, qu'il ne l'a médité qu'une heure avant de l'exécuter, et qu'il n'a pas de complices. »

D'un autre côté on lit dans le *Messager* :  
 « La blessure de Darmès est en voie de guérison. L'instruction commencée par la commission de la chambre des pairs se poursuit activement. Par suite de cette instruction, plusieurs arrestations ont été faites. »

L'*Almanach populaire de la France*, pour 1841, a paru, il y a quelques jours. Ce petit livre, qui s'est fait connaître par les luttes courageuses qu'il a soutenues contre le pouvoir, est aujourd'hui dans sa huitième année d'existence.

Nous le recommandons à tous les hommes qui s'intéressent à la propagation des principes démocratiques. Le peuple y trouvera de bons conseils et une instruction politique qu'il importe de répandre pour hâter l'émanicipation du pays. (*Voir aux Annonces.*)

**Annonces, Avis divers.**

En vente à Paris, rue Lepelletier, N° 3, et dans les Départements, chez les principaux Libraires,

**ALMANACH POPULAIRE DE LA FRANCE, POUR 1841.**

Rédigé par MM. Jules Bastide, Armand Marrast, Martin Maillefer, Dornès et Degouve Denunquès, rédacteur du *National*; Auguste Portalis, Chassin-Montlaville et Cormenin, députés; Lamennais; Frédéric Degeorge, Haureau et Eude Dugaillon, rédacteurs en chef du *Progrès du Pas de Calais*, du *Gourrier de la Sarthe* et du *Patriote de la Meurthe*; Caylus et Latrade, anciens élèves de l'École Polytechnique; Michel (de Bourges); Péan, avoué à la cour royale de Paris; Galier Colson, Aristide Guilbert, Mme Clémence Lalire, Edmond Pagnerre, Desgenettes-Desmadelaines; Altaroche, rédacteur en chef du *Charivari*; Hippolyte Lucat et Galier Pyat, rédacteurs de la *Revue du Progrès*; etc.

Un volume petit in-4° de 144 pages, avec de jolies vignettes et une superbe gravure représentant la colonne de juillet.

Prix : 50 centimes l'exemplaire; 5 fr. la douzaine et 35 fr. le cent.

**MARINE.**

**FONDERIE DE NEVERS.**

**AVIS.**

Le public est prévenu que le dix-neuf novembre mil huit cent quarante, il sera procédé dans les bureaux de la Fonderie de Nevers, à onze heures précises, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de l'entreprise des transports par terre et par eau à exécuter pendant trois années, pour le service des Forges de la Chaussade et de la Fonderie de Nevers.

Le cahier des charges relatif à cette entreprise est déposé;

A Paris, au ministère de la marine, bureau des Forges et Fonderies.

A Nevers, au bureau de la comptabilité de la Fonderie.

Nevers, le 23 octobre 1840.

L'agent Comptable, J. SEPTANS.

Vu par le Directeur, A DUPONT.

Étude de M<sup>e</sup> PAULTRE, notaire à Nevers.

**A VENDRE A L'AMIABLE**

**ENSEMBLE ou SÉPARÉMENT LES IMMEUBLES**

Ci-après, appartenant à M. LEGOUBE DUBREUIL, savoir :

1<sup>o</sup> Une maison sise à Nevers, à l'angle des rues du Rivage et de Saint-Vincent, ayant rez-de-chaussée, premier étage, cour et grenier;

2<sup>o</sup> Une autre maison, située à Nevers, rue du Rivage, ayant rez-de-chaussée, trois étages, dont un en mansardes;

3<sup>o</sup> Une autre maison située à Nevers, rue Saint-Arille, avec cour et écurie;

4<sup>o</sup> La terre du Pavillon, située sur le territoire de Champagny, commune de Moulins-Engilbert (Nièvre), composée du château du Pavillon et de deux domaines;

5<sup>o</sup> Un corps de bien, situé au Bouguerot, commune de Moulins-Engilbert, composé d'un fourneau à poterie, deux corps de bâtiments, jardin, ouche et prés.

S'adresser, pour les renseignements, et traiter, savoir : à Nevers, à MM. Le-goube Dubreuil, rue du Rivage, Leblanc Laborde, avocat, rue Saint-Martin, Lefebvre-Frélat, avoué, place des Récollets, et Paultre, notaire, rue Saint-Martin; et, à Château-Chinon, à M<sup>e</sup> Thevenet, avoué.

**L'UNIVERSELLE,**

**COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE Sur la Vie,**

Rue de la Bruyère, n° 20, à Paris.

On demande dans chaque département un Directeur dont la moralité et la position offre toute garantie, chargé de représenter la Compagnie, de recevoir les Assurances et d'organiser les agents du département.

S'adresser, par lettre affranchie, à la Direction, rue de la Bruyère, n. 20, à Paris.

**HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.**

de choix. . . . .	60 00 à 61 00
premières marques. . . . .	58 00 59 00
deuxièmes idem. . . . .	56 00 57 00
troisièmes idem. . . . .	54 00 55 00
Marques inférieures. . . . .	52 00 53 00
2 <sup>o</sup> qual. de tous pays. . . . .	43 00 48 00
3 <sup>o</sup> id. . . . .	30 00 35 00
4 <sup>o</sup> id. . . . .	24 00 28 00

Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

**HAUSSE. — Strasbourg.**

**BAISSE. —** Beauvais, Brezoles, Clermont-Oise, Dreux, Gonesse, Issoudun, Loudin, Meaux, Montreux, Monthléry, Nogent-le-Roi, Roye, Senlis, St-Florentin, Sens.

**Marché de Seeaux du 23 octobre 1840.**

amené	Vendus.		Prix par 1/2 k.		Ravit.		
	Paris.	Envir.	sur pied.				
Bœufs. . . . .	807	427	244	60	54	48	136
Vaches. . . . .	251	177	48	57	47	37	26
Veaux. . . . .	321	58	229	70	61	52	34
Moutons. . . . .	12,306	9580	»»»»	63	54	45	2726

**BOURSE du 23 Octobre.**

Le renversement du ministère a produit une forte hausse sur les fonds. La rente a été demandée à Tortoni à 72 fr. 55 c.; cependant, elle n'a pas tardé à fléchir, et le premier cours au parquet a été 72-50. Après l'ouverture, le 3 est monté avec rapidité à 72-30, puis il est retombé à 72-15, et enfin, il a fermé à 72-25. — A quatre heures 72-50.

5 0/0	105-75	Et. rom.	97-5/8
4 1/2 0/0	96-75	Espagne act.	21-1/2
3 0/0	75-50	5 0/0 belge.	95-1/2
Oblig. de P. 1190-»»	»»»»	3 0/0 belge.	72-20
Banque.	2842-50	Coup. Lafitte 1000-1000	»»»»
Naples.	100-50	»	5040-»»

**MARCHÉ DE PRÉMEY.**

Froment, 1<sup>re</sup> q. 3-50, 2<sup>e</sup> q. 3-40, 3<sup>e</sup> q. 3 20  
 Mouture, id. 2-40, id. 2-20, id. 2 »  
 Orge, id. 0 » id. 0-00, id. 0-00.

**MARCHÉ DE NEVERS DU 10 OCTOBRE 1840.**

Froment. . . . .	3 f. 40	Paille gl. 10 ki.	» 40
Métail. . . . .	3 00	Paille b. » k.	» 30
Seigle, 1 <sup>re</sup> q. . . . .	3 00	Bois, d. stère.	17 »
Mouture. . . . .	2 90	—	—
Orge, 1 <sup>re</sup> q. . . . .	2 25	Pain blanc. . . . .	2 10
Avoine. . . . .	1 30	Pain jaunet. . . . .	1 80
Foin, 500 kil. . . . .	48 00	3 <sup>me</sup> espèce. . . . .	1 35

Il a été vendu 16 voitures de foin, 4 voitures de paille glotte, 5 voitures de paille bourrue.

**FOIRES DE LA NIÈVRE. — Octobre.**

22 Arquian,	28 Chantenay,
Lucenay-les Aiz,	Donzy,
24 Fours,	29 Brèves,
25 Saint-Véran (apport),	Decize,
26 Livry,	Poiseux,
Mhère,	Varzy,
Champallemont,	30 Crux-la-Ville,
27 Montceaux,	31 La Charité,
Saint-Laurent,	

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.